

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-068

Restriction temporaire de la circulation
Rue de la Plaine et Chemin des Vingt-Cinq
du 25/04/2022 au 29/04/2022 inclus

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur les voies de Lauwin-Park durant les travaux de désenvasement/entretien des espaces verts, effectués par l'Entreprise SARL HALLUIN, 16, rue Paul Lafargue – 59171 HORNAING,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 25 avril 2022 au vendredi 29 avril 2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue de la Plaine et le chemin des Vingt-Cinq, aux abords du chantier relatif aux travaux de désenvasement/entretien des espaces verts.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Interdiction de stationner aux abords du chantier,**
- **Interdiction de dépasser,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise SARL HALLUIN – 16, rue Paul Lafargue – 59171 HORNAING – Tél. : 03 27 40 72 59 – halluin3@orange.fr

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SARL HALLUIN.

Fait à Lauwin-Planque, le 22 avril 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque